

Conditions générales de ventes

Version applicable à partir du 14/11/2019

Introduction

Les présentes Conditions Générales de Ventes (ci-après « CGV ») sont applicables aux relations commerciales proposées par la société RINGO SAS, ayant pour nom commercial « MODJO », société par actions simplifiée au capital de 30.000 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 879 606 283, dont le siège social est situé 59 Avenue Sainte Foy Neuilly sur Seine (92200), (ci-après « RINGO SAS » ou « le Prestataire » ou « RINGO »), à ses clients (ci-après dénommés le « Client » ou le « Souscripteur »), qui n'utilisent ce Service qu'en relation directe avec leur activité professionnelle).

Ces CGV qui définissent les droits et obligations des parties au titre de la fourniture et de l'utilisation du service de plateforme d'analyse conversationnelle commerciale Modjo, doivent être acceptées par le Souscripteur ainsi que par toutes personnes invitées par le Souscripteur à utiliser ce service. Ces CGV que vous pouvez sauvegarder, imprimer et conserver, prévaudront sur toutes autres clauses figurant dans tout autre document, sauf dérogation préalable, expresse et écrite. Si telle ou telle clause des CGV devenait inapplicable pour une raison ou pour une autre, cette clause serait modifiée au strict minimum pour devenir applicable.

Il est rappelé que RINGO SAS peut être contactée en utilisant les formulaires de contact mis en ligne sur le site modjo.ai ou bien par courrier à l'adresse suivante : RINGO SAS, Ringo.ai, 59 avenue Sainte Foy à Neuilly Sur Seine (92200).

Il est convenu que la langue régissant les présentes est la langue française. Toute Souscription au service vaut acceptation des Conditions Générales.

Définitions

Le « Service » désigne l'ensemble des services proposés par RINGO SAS accessible sur les sites Internet modjo.ai et app.modjo.ai, ainsi que sur l'application iOS et Android.

Le « Client » ou le « Souscripteur » désigne la personne qui s'inscrit au Service proposé par RINGO SAS. Il doit s'agir d'un professionnel âgé de 18 ans au minimum ayant le pouvoir d'engager à cette

fin la personne morale qu'il représente. Le Souscripteur a la faculté d'activer des comptes au profit d'autres Utilisateurs.

L'« Inscription » ou la « Souscription » est le processus par lequel le Souscripteur effectue les démarches lui permettant de bénéficier du Service auprès de RINGO SAS ou auprès de l'un de ses distributeurs agréés, apporteurs, revendeurs ou espaces agréés.

Le « Compte Souscripteur » désigne le compte créé par le Souscripteur lors de son Inscription et auquel sont rattachés les comptes des Utilisateurs.

« L'Utilisateur » désigne tout professionnel âgé de 18 ans au minimum autorisé à utiliser le Service par le Souscripteur ou un Administrateur à la suite de la création d'un compte Utilisateur. L'utilisation du Service par l'Utilisateur s'effectue sous la responsabilité du Souscripteur.

Le « Compte Utilisateur » désigne le compte créé par le Souscripteur et attribué à l'Utilisateur pour l'utilisation du Service.

Les « Comptes Modjo » désignent le Compte Souscripteur et les Comptes Utilisateurs créés par le Souscripteur.

L'« Administrateur » désigne tout professionnel âgé de 18 ans au minimum autorisé par le Souscripteur ou un autre Administrateur à administrer et gérer un Compte Utilisateur.

Le « Bon de Commande » désigne le Bon de Commande adressé par RINGO SAS au Client ou au Souscripteur précisant notamment l'abonnement choisi par ce dernier, qui doit être retourné à RINGO SAS daté et signé afin de finaliser l'Inscription.

1. Description du Service et prérequis

Modjo est une plateforme d'intelligence conversationnelle commerciale. Modjo a pour but d'enregistrer, de transcrire, d'analyser et de partager les appels audios et vidéos et les démonstrations en ligne de votre équipe commerciale (ainsi que toutes les autres informations que vous communiquez à la plateforme "Contenu").

Ringo vous accorde le droit et la permission d'utiliser le Service sous réserve d'un abonnement valide, conformément aux conditions de la commande client ou sous réserve des conditions de l'évaluation gratuite comme détaillé plus en détail ci-dessous.

Lors de votre abonnement au service, Ringo vous accordera l'accès au service ou à certaines de ses parties, ce qui vous permettra d'ajouter des comptes d'utilisateurs finaux ("les utilisateurs") et

de contrôler ou de gérer certaines fonctionnalités du service. L'accès de vos utilisateurs au service est limité et personnel.

Ringo déploie des efforts raisonnables sur le plan commercial pour maintenir la plus grande disponibilité du service. Cependant, nous ne pouvons garantir que le service fonctionnera de manière ininterrompue ou sans erreur. Nous effectuons la maintenance du service et nous déployons des efforts commerciaux pour programmer le temps d'immobilisation de notre système aux heures creuses et pour éviter les interruptions de service et les retards.

Une présentation des services proposés par RINGO SAS est disponible sur le présent site à l'adresse suivante : <https://www.modjo.ai>.

2. Conditions de Souscription et activation du Service

Lors de la Souscription au Service, le Souscripteur devra justifier de son identité et de sa capacité à agir et à représenter le Client par la production de justificatifs (tels qu'extrait k-bis, pièce d'identité, pouvoirs etc...).

L'activation d'un Compte Souscripteur est laissée à l'appréciation de RINGO SAS, laquelle se réserve notamment le droit de ne pas activer le Compte Souscripteur en cas de doute sur l'identité ou la capacité à s'engager du Souscripteur, de déclarations inexactes de sa part, d'absence d'accord des centres de paiement bancaire concernés...

Lors de la création d'un Compte Utilisateur, un Numéro Modjo est attribué à l'Utilisateur.

Les autorités de régulations peuvent exiger des justificatifs de l'identité de l'Utilisateur en fonction du type et de la zone de numérotation du numéro de téléphone choisis lors de l'Inscription. Ces justificatifs devront être fournis par le Souscripteur après la création du Compte Utilisateur. Aucune activation du Service ne sera possible tant que ces justificatifs n'auront pas été fournis.

En l'absence de ces justificatifs, RINGO SAS résiliera de plein droit le Compte Utilisateur concerné et aucun remboursement ne sera effectué.

En cas de déclarations inexactes lors de l'Inscription, et en l'absence de régularisation dans un délai de 8 (huit) jours après mise en demeure de RINGO SAS, celle-ci pourra résilier de plein droit le Compte Utilisateur. Toutes les sommes versées par le Client resteront acquises à RINGO SAS.

3. Acceptation et modification des CGV Modjo.ai

Conformément à l'article 1127-1 du Code Civil, portant sur les prestations de services par voie électronique, RINGO SAS met à la disposition de ses clients sur son site « www.modjo.ai » les conditions contractuelles applicables au service « modjo.ai », ainsi que les différentes étapes à suivre afin de conclure le présent contrat. Avant la conclusion du contrat, RINGO SAS mettra en œuvre les moyens techniques permettant à l'Utilisateur, d'identifier les erreurs commises dans la saisie des données et de les corriger.

Pour souscrire au service de modjo.ai, le Souscripteur doit :

- soit remplir l'ensemble des champs obligatoires figurant sur le formulaire d'inscription en ligne et valider son inscription. En cochant la case « J'ai lu et j'accepte les C.G.V. », le Souscripteur reconnaît avoir pris connaissance de l'ensemble des dispositions des présentes Conditions Générales et accepté de s'y soumettre sans aucune réserve.
- Soit parapher, signer et renvoyer le Bon de Commande dûment complété ainsi que l'ensemble des annexes (qui comprennent les présentes C.G.V.) à l'adresse suivante : RINGO SAS, Service Modjo, 59, avenue sainte foy, 92200 Neuilly sur seine.

Le Souscripteur reconnaît également avoir la pleine capacité juridique ou disposer de l'autorisation de la personne habilitée pour s'engager au titre des présentes Conditions Générales. La Souscription à un ou plusieurs Service(s) de modjo.ai ainsi que l'utilisation de ce(s) Service(s) et du site www.modjo.ai suppose l'acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales par le Souscripteur.

A tout moment, le Souscripteur peut modifier les informations le concernant et les paramètres de son compte, à partir de son compte accessible en ligne. Les frais éventuels (abonnements à la connexion Internet, etc.) induits par la souscription au Service du Prestataire et l'utilisation de ceux-ci sont à la charge du Souscripteur. Le Souscripteur garantit que les données qu'il communique sont exactes et conformes à la réalité. Il s'engage à les remettre à jour régulièrement et à informer les équipes de modjo.ai sans délai en cas de modification des données communiquées lors de son inscription et, le cas échéant, à procéder lui-même aux dites modifications.

Toutes les informations concernant l'utilisation du Service sont données sur le site www.modjo.ai. Pour tous renseignements complémentaires, les Souscripteurs peuvent contacter le service client en utilisant le formulaire de contact en ligne. Le service client ne fonctionne qu'en langues française et anglaise, la réponse à des messages rédigés en d'autres langues n'est pas garantie.

RINGO se réserve le droit de changer le mode d'utilisation et les CGV de ses Services à tout moment. Les Souscripteurs sont informés de ces modifications par message électronique (envoyé à l'adresse électronique fournie lors de l'Inscription) et sur le site internet <http://www.modjo.ai>. L'ensemble des modifications des Conditions Générales s'appliqueront à tous les Souscripteurs, y compris les Souscripteurs inscrits avant le changement. Il est convenu que les relations contractuelles en cours avec RINGO SAS cesseront automatiquement si le Souscripteur informe RINGO SAS de son refus de respecter les Conditions Générales ainsi modifiées, à défaut et dans un délai de huit (8) jours à compter de la date de mise en ligne des CGV révisées, le Client sera réputé avoir accepté les termes des CGV révisées.

4. Abonnement et utilisation du service

Le Client a la faculté de bénéficier du Service en souscrivant soit (i) une offre sans engagement de durée ou en prépaiement sur douze (12) mois, soit (ii) une offre avec un engagement de durée de douze (12), vingt-quatre (24), trente-six (36), quarante-huit (48) ou soixante (60) mois renouvelable par tacite reconduction pour des périodes de douze (12) mois. Les tarifs de l'abonnement sont accessibles sur le Bon de Commande ou depuis la page <https://www.modjo.ai/tarifs>

Le Service sera activé et intégralement facturé à réception du Bon de Commande du Client par RINGO SAS.

Le Compte Utilisateur de chaque Utilisateur n'est utilisable que par cet Utilisateur, depuis le navigateur web de son ordinateur personnel ou depuis son téléphone IP personnel. Le partage et l'usage mutualisé du Compte Utilisateur ne sont pas autorisés.

Le Souscripteur peut activer ou désactiver l'option d'enregistrement automatique.

Conformément aux lois et réglementations en vigueur, l'Utilisateur doit informer ses correspondants de l'enregistrement de leur conversation téléphonique et du fait qu'ils peuvent à tout moment s'opposer à un tel enregistrement.

En cas d'activation de l'option d'enregistrement des appels, les appels enregistrés seront archivés pour une période de six (6) mois étant précisé que la responsabilité de RINGO SAS ne pourra en aucun cas être recherchée au titre de ces enregistrements, de leurs contenus, ou de leur archivage.

RINGO SAS garantit la confidentialité des fichiers ainsi archivés et s'engage à ne pas les divulguer auprès de tiers sauf en cas de commandement d'une autorité légitime, telle qu'une décision de justice.

En cas de résiliation de l'option d'enregistrement des appels et/ou du Service, RINGO SAS supprimera automatiquement l'ensemble des fichiers archivés de l'Utilisateur. Il incombe donc dans un tel cas à l'Utilisateur et au Souscripteur de bien veiller à télécharger au préalable l'ensemble de ses fichiers.

Les Comptes Souscripteur et Utilisateur sont résiliables d'un (1) mois sur l'autre en facturation mensuelle ou moyennant le respect d'un préavis de trois (3) mois avant le terme en cas d'abonnement pour une durée égale ou supérieure à douze (12) mois.

5. Tarifs

Les tarifs applicables sont ceux en vigueur au moment de la Souscription et correspondent aux prix indiqués sur le Bon de Commande signé par le Souscripteur.

Le prix de l'abonnement dépend du nombre d'Utilisateur(s).

L'ajout de tout nouvel Utilisateur en cours de contrat donnera lieu à facturation de frais supplémentaires qui seront calculés sur la base des tarifs indiqués sur le Bon de Commande.. Il est expressément convenu que lesdits frais seront appliqués pour toute la période d'engagement du Client, même en cas de suppression de l'Utilisateur et/ou du Numéro Modjo ainsi ajouté(s) avant le terme du contrat, et ce même si le Numéro Modjo n'a pas fait l'objet d'une réaffectation à un autre Utilisateur

7. Modification des tarifs

RINGO SAS se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toute baisse des tarifs pourra être réalisée par RINGO SAS sans délais particuliers. Dans le cas d'une hausse des tarifs, ceux-ci

seront communiqués au Client au minimum un (1) mois avant leur entrée en vigueur, par un message envoyé à son adresse e-mail de contact.

L'utilisation continue du Service ou la non-résiliation du Service passé ce délai d'un (1) mois constituera pour le Client une acceptation des nouveaux tarifs.

8. Mode de paiement et facturation

8.1. Mode de paiement

Le paiement du Service s'effectue par carte bancaire ou prélèvement bancaire uniquement.

Lors de la Souscription, le Souscripteur fournit ses coordonnées bancaires et autorise RINGO SAS à prélever automatiquement sur son compte bancaire les sommes dues en exécution du Service, conformément aux présentes CGV.

Le Service fonctionne par la suite en prépaiement.

La mensualité fera ainsi l'objet d'un prélèvement automatique à la date anniversaire de la Souscription de l'Abonnement.

En cas d'ajout d'Utilisateurs supplémentaires, les abonnements correspondant seront facturés au prorata jusqu'à la prochaine date anniversaire de l'abonnement initial.

8.2. Facturation

Les factures sont établies mensuellement à la date anniversaire de la Souscription de l'Abonnement. RINGO SAS se réserve le droit d'effectuer le paiement par Carte Bancaire ou prélèvement dans un délai de 30 jours à compter de la date d'émission de la facture.

Le Client peut accéder à sa facture dans son espace client sur le site modjo.ai.

En cas de refus de paiement de la part de notre partenaire bancaire, le Client sera averti de l'échec de la procédure par un message envoyé vers son adresse e-mail de contact. RINGO SAS se réserve le droit de résilier l'accès au service si le Client n'a pas régularisé son paiement dans un délai de 24h après l'envoi de ce message, sans que cela ne constitue en aucun cas un préjudice pour le Client.

Les sommes perçues par RINGO SAS sont irrémédiablement acquises. Elles ne peuvent faire l'objet d'un remboursement.

Toutes les factures émises seront dues, même en cas de suspension du Service par RINGO SAS consécutive à un impayé de la part du Client.

RINGO SAS tient à disposition du Client les éléments concernant la facturation.

La facturation du Client est effectuée en fonction des données enregistrées systématiquement sur les supports informatiques de RINGO SAS qui sont conservées pendant 12 mois. Ces données font foi de l'utilisation du Service par le Client.

8.3. Contestation

En cas de contestation à l'égard des sommes facturées par RINGO SAS pour l'utilisation du Service, le Client doit effectuer une notification par lettre recommandée avec avis de réception dans les trente (30) jours suivant la date d'émission de la facture, en indiquant le numéro de facture sur laquelle porte la contestation. Le Client reste tenu du paiement dans l'attente d'une issue.

En cas de réduction de la facture contestée, RINGO SAS émettra un avoir au profit du Client qui viendra en déduction de la facture suivante après accord entre les deux Parties.

8.4. Retard de paiement

Des pénalités de retard seront dues sans qu'un rappel soit nécessaire, si le paiement intervient après la date mentionnée sur la facture. Le taux d'intérêt applicable dans ce cas sera le taux directeur semestriel de la Banque Centrale Européenne en vigueur au 1er janvier ou 1er juillet, majoré de 10 points, sans que ce taux puisse être inférieur à trois fois le taux d'intérêt légal.

Une indemnité forfaitaire de 40 € sera également due pour frais de recouvrement à l'occasion de tout retard de paiement, étant précisé que RINGO SAS se réserve la possibilité de réclamer une indemnisation complémentaire en cas de recours à un professionnel chargé des relances, mises en demeure et de façon général du recouvrement de ses créances.

9. Taxes

Tous les prix indiqués dans les présentes CGV ou sur le site internet www.modjo.ai sont libellés en Euros, en Francs Suisses ou en Livres Sterlings Hors taxe selon le lieu de situation géographique renseigné par le Souscripteur lors de son Inscription.

Par défaut, le taux de la TVA française applicable en France Métropolitaine est de 20 %, sachant que le taux de TVA effectivement appliqué au Client dépendra de sa situation géographique et des informations qu'il aura renseignées lors de son Inscription.

10. Conditions d'utilisation

10.1. Utilisation conforme à la loi

Le service Modjo doit être utilisé uniquement dans un cadre légal.

Toutes les commandes passées à RINGO SAS sont destinées à l'usage professionnel du Client.

Le Client et les Utilisateurs du Service reconnaissent qu'ils ne doivent pas utiliser le Service pour recevoir et transmettre des informations illégales, nuisibles, diffamatoires, vulgaires, obscènes ou répréhensibles à un titre ou à un autre.

RINGO SAS n'exerce aucun contrôle sur le contenu de l'information véhiculée sur son réseau. Dans le cas où la responsabilité de RINGO SAS serait recherchée en raison d'un manquement par le Client, aux obligations qui lui incombent, aux termes de la loi ou de ces CGV, ce dernier s'engage à garantir RINGO SAS contre toute condamnation prononcée à son encontre, cette garantie couvrant notamment tous les frais de justice, indemnités versées et honoraires d'avocat qui pourraient être mis à sa charge.

Le Client et les Utilisateurs sont entièrement responsables de l'utilisation et de la surveillance des éléments qui leur sont communiqués par RINGO SAS.

Le Client et les Utilisateurs s'engagent à ne pas utiliser de dispositifs ou logiciels aux fins de perturber ou tenter de perturber le bon fonctionnement du Service, notamment en imposant une charge disproportionnée aux infrastructures de RINGO SAS.

En cas de violation de la sécurité de son système informatique et/ou de ses réseaux RINGO SAS en informera les autorités compétentes.

Le Client s'interdit de céder partiellement ou totalement et/ou de transférer le contrat le liant à RINGO SAS, sans avoir obtenu préalablement son autorisation.

10.2. Limitations techniques

L'accessibilité au Service est uniquement possible depuis les dernières versions des navigateurs internet Chrome (v22 et ultérieurs) et Firefox (v21 et ultérieurs). Pour une utilisation optimale, RINGO SAS recommande de toujours utiliser la dernière version du navigateur utilisé.

La qualité de la communication dépend de la qualité de la connexion internet de l'Utilisateur sur laquelle RINGO SAS n'a aucune emprise. RINGO SAS ne peut en aucun cas être tenue responsable en cas de perturbation du Service consécutive à un problème de connexion internet du Client ou du l'Utilisateur.

11. Exclusions de garantie et limitation de responsabilité

Les exclusions de garantie et les limitations de responsabilité listées ci-dessous se font dans le cadre de la loi qui régit le présent accord.

11.1. Exclusions de garantie

Le Client reconnaît ici expressément qu'il utilise le Service en toute connaissance de cause, et notamment qu'il connaît les caractéristiques et le fonctionnement du réseau internet, ainsi que les limitations qui lui sont inhérentes. Le Service est fourni avec le maximum de conscience professionnelle. RINGO SAS ne consent toutefois au Client aucune garantie particulière, mais mettra en œuvre ses compétences pour obtenir les résultats les plus satisfaisants. RINGO SAS ne garantit pas que le service Modjo corresponde exactement aux besoins du Client.

Le Client reconnaît que les caractéristiques et les contraintes d'Internet ne permettent pas toujours de garantir la sécurité, la disponibilité et l'intégrité des transmissions de données sur Internet. RINGO SAS ne garantit pas la qualité des résultats obtenus par le service Modjo, pas plus que la précision, ni la sûreté des communications ou des transmissions, ni l'altération éventuelle des données transmises par le Client, ni l'exactitude des informations obtenues par le truchement de Modjo. Le Client reconnaît expressément utiliser le Service à ses propres risques et périls. RINGO SAS ne pourra, en aucune circonstance, être tenu responsable en cas de dommage direct ou indirect, notamment en cas de perte de temps, de chiffre d'affaires, de perte ou altération de données de la part du Client, lié à un dysfonctionnement du Service.

En particulier, le Service pourra être momentanément interrompu pour cause de maintenance, de mises à jour ou d'améliorations techniques, ou pour en faire évoluer le contenu et/ou la présentation. Dans la mesure du possible RINGO SAS informera ses Clients préalablement à une opération de maintenance ou de mise à jour. Le Client renonce à rechercher la responsabilité de

RINGO SAS au titre du fonctionnement et de l'exploitation du Service et notamment en cas d'interruptions momentanées du Service pour la mise à jour de certains fichiers, de difficultés de fonctionnement ou interruption momentanée du Service indépendante de la volonté de RINGO SAS ou encore en cas de panne d'électricité ou d'interruption des services de télécommunications. Le Client comprend et reconnaît ici que toute information matérielle ou données téléchargées ou en tous les cas obtenues en utilisant le service Modjo le sont à ses risques et périls et qu'il est le seul responsable des dommages éventuels sur son système informatique ou d'une perte de donnée consécutive à un tel problème. Aucune information, aucun conseil, ni oral, ni écrit, obtenu par le Client de la part de RINGO SAS ou de ses services ne saura créer de garantie additionnelle.

11.2. Limitation de responsabilité

En aucun cas RINGO SAS, ses fournisseurs, employés ou sous-traitants ne peuvent être tenus pour responsables d'un incident indirect, de dommages spécifiques ou consécutifs résultant d'une mauvaise utilisation ou de l'inexpérience à utiliser le service Modjo. Aucun surcoût résultant de l'approvisionnement en matériel ou en services de substitution ne sera remboursable. Si la responsabilité de RINGO SAS devait malgré tout être retenue au titre de l'exécution de ce contrat.

12. Obligations du Souscripteur et des Utilisateurs

Le Souscripteur et les Utilisateurs doivent payer leur abonnement internet (internet fixe ou data mobile) pour pouvoir utiliser le Service. Le Souscripteur est tenu de payer les factures émises par RINGO SAS conformément aux dispositions de l'article 8.

Le Souscripteur et l'Utilisateur s'engagent à communiquer à RINGO SAS une adresse email valide pour la durée du contrat et à informer sans délai RINGO SAS de tous changements des coordonnées renseignées lors de l'inscription et à respecter les présentes Conditions Générales de Vente.

A défaut, RINGO SAS se réserve la faculté de suspendre sans préavis ou de résilier le Compte Souscripteur ainsi que les Comptes Utilisateurs afférents.

Le Souscripteur fera son affaire personnelle des droits et obligations envers la SACEM et la SCPA.

Le Client est responsable de la conservation, de la confidentialité et de l'utilisation des éléments d'identification (codes d'accès, identifiants et numéro de téléphone...) fournis par RINGO SAS et sera redevable de toute utilisation du Service effectuée avec ses identifiants dont il est présumé être l'auteur. Il appartient en effet au Client de mettre en place les mesures nécessaires pour

protéger ses données, étant précisé que RINGO SAS recommande au Client de changer régulièrement son mot de passe, et notamment lors de sa première connexion.

Dans le cas où la responsabilité de RINGO SAS serait recherchée en raison d'un manquement par le Client, aux obligations qui lui incombent, aux termes de la loi ou de ces CGV, ce dernier s'engage à garantir RINGO SAS contre toute condamnation prononcée à son encontre, cette garantie couvrant tous les frais de justice, indemnités versées et honoraires d'avocat qui pourraient être mis à sa charge.

Si le Client a des raisons de penser qu'une personne utilise ses éléments d'identification ou son compte, il devra en informer immédiatement RINGO SAS afin d'obtenir de nouveaux codes, sachant que RINGO SAS ne pourra pas être tenue responsable en cas de divulgation à des tiers de ces données.

Le Client reconnaît enfin être seul responsable des éventuels préjudices qui pourraient résulter d'une utilisation du Service à partir de son Compte Souscripteur.

13. Mises à jour

RINGO SAS se réserve le droit d'ajouter, de modifier ou de retirer des fonctionnalités aux Services sans préavis. RINGO SAS pourra également apporter les correctifs qu'il juge nécessaire au Service. L'Utilisateur devra toujours utiliser la dernière version du Service et ne peut pas demander à avoir accès aux versions antérieures.

14. Garantie et continuité du service

Les incidents relatifs à la fourniture du Service peuvent être signalés à RINGO SAS par le Client 7j/7j et 24h/24h à l'adresse suivante : support@modjo.ai. RINGO SAS s'engageant alors à tout mettre en œuvre, avec l'assistance de ce dernier, pour traiter l'incident dans les meilleurs délais.

RINGO SAS s'efforcera ainsi de rétablir le Service dans un délai de 2 heures à compter du signalement de l'incident par le Client, la volonté de RINGO SAS étant d'assurer un taux mensuel de disponibilité du Service supérieur à 99,95%, celui-ci étant calculé sur la base des signalements d'incidents transmis au cours du mois de référence.

A défaut, RINGO SAS transmettra sur demande du Client, un avoir égal à :

- 5% du montant de la facture émise au titre du mois considéré si le taux mensuel de disponibilité du Service est compris entre 99,95% et 99,5% ;
- 10% du montant de la facture émise au titre du mois considéré si le taux mensuel de disponibilité du Service est compris entre 99,5% à 99% ;
- 20% du montant de la facture émise au titre du mois considéré si le taux mensuel de disponibilité du Service est inférieur à 99% ;

à moins que l'incident ne soit imputable au Client ou à un manque de collaboration de sa part, à une tierce personne (opérateur extérieur etc ...), à un équipement ou un service non fourni par RINGO SAS ou à une saturation du réseau, ou encore à une opération de maintenance convenue avec le Client.

Dans ces derniers cas, la responsabilité de RINGO SAS ne pourra pas être engagée et aucune demande de réparation ne pourra être formulée par le Client à son encontre.

15. Suspension de compte

A la date anniversaire de l'abonnement, RINGO SAS prélèvera le montant de l'abonnement mensuel sur la carte bancaire renseignée par le Souscripteur lors de son inscription.

En cas de rejet du paiement par la banque, RINGO SAS procédera à une seconde tentative de paiement à l'issue d'un délai de vingt-quatre (24) heures à compter de ce rejet, et à une troisième tentative, le cas échéant, à l'issue d'un délai de quarante-huit (48) heures à compter de la seconde tentative.

En cas de rejet lors de la troisième tentative, RINGO SAS suspendra immédiatement le Service.

Les comptes suspendus par RINGO SAS ne donneront droit à aucun remboursement que ce soit au niveau de l'abonnement ou au niveau des crédits.

Le Service sera rétabli lorsque le Souscripteur aura réglé l'intégralité des factures en attente.

Il est expressément indiqué que les factures non réglées restent dues et que RINGO SAS se réserve le droit de procéder au recouvrement forcé de ses créances.

RINGO SAS se réserve également le droit de suspendre le Service de plein droit et sans délai si elle est convaincue que le Client l'utilise d'une manière préjudiciable pour elle ou pour des tiers, notamment en cas de trafic anormal ou de violations des présentes CGV.

RINGO SAS pourra notamment suspendre le Service en l'absence de présentation d'un justificatif d'identité du Client à sa demande et en cas de fraude.

Aucune demande de dédommagement ne sera admise en cas de désactivation temporaire ou définitive du Service.

18. Résiliation / Désabonnement

18.1. À l'initiative du Client

Offre sans engagement de durée ou en prépaiement 12 mois

Le Client peut résilier le contrat jusqu'à la veille de la date d'anniversaire de son abonnement depuis son espace client. Les crédits déjà achetés ne seront pas remboursés.

Le Client peut également résilier, à tout moment, les comptes Utilisateurs de son choix depuis son espace client, sans pouvoir prétendre à un quelconque remboursement de la part de RINGO SAS.

Offre avec engagement de durée

En cas de souscription à une offre avec engagement de durée, l'Utilisateur a la faculté de dénoncer son engagement par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au moins trois (3) mois avant le terme de la période initiale ou renouvelée, à l'adresse suivante : RINGO SAS - Service résiliation RINGO SAS - 59 avenue sainte foy 92200 Neuilly sur seine.

En cas de résiliation anticipée, le Souscripteur sera redevable d'indemnités de résiliation anticipée dont le montant sera égal à la moyenne des montants des trois dernières factures (ou à défaut au montant de la dernière facture). Ce montant sera multiplié par le nombre de mois restant à courir jusqu'à la fin de la période d'engagement initial du Souscripteur.

Il en sera de même en cas de résiliation du Service à l'initiative de RINGO SAS du fait de facture impayée.

18.2. À l'initiative de RINGO SAS

RINGO SAS se réserve le droit de bloquer le compte d'un Client et de résilier le contrat sans délai dès lors qu'elle estime que le Client ne respecte pas les présentes conditions générales ou qu'il utilise le Service d'une manière préjudiciable pour elle ou pour des tiers.

RINGO SAS peut résilier sans motif, (i) les offres sans engagement ou en prépaiement sur 12 mois moyennant le respect d'un délai de préavis de trois (3) jours et (ii) les offres avec engagement de

durée moyennant le respect d'un délai de préavis de trois (3) mois. RINGO SAS remboursera le cas échéant au Client le prix de l'abonnement déjà payé au prorata de la durée restant à courir.

En cas de résiliation du Service à l'initiative de RINGO SAS du fait de facture impayée, RINGO SAS pourra réclamer au Souscripteur des indemnités de résiliation anticipée telles que définies à l'article 8.1 ci-dessus.

Dans tous les cas, RINGO SAS en informera le Client par e-mail ou par téléphone.

Le Souscripteur est tenu de ne pas engager de demandes de dédommagement auprès des équipes de Modjo quelles que soient les causes de la résiliation du contrat ou de la désactivation temporaire ou définitive du Service.

19. Transfert de Contrat

RINGO SAS a le droit de céder le présent contrat notamment en cas de cession ou de transfert de tout ou partie de son activité et/ou de ses actifs.

Le Client devra solliciter et obtenir l'accord préalable et express de RINGO SAS afin de pouvoir céder ou transférer le présent contrat.

20. Informatique, liberté et confidentialité

Dans le cadre de l'utilisation du site et de la fourniture du service, Modjo est amené à collecter et traiter certaines données personnelles du Client. Pour plus d'informations sur l'utilisation des données personnelles, veuillez-vous référer à la Politique de Confidentialité de Modjo accessible ici : <https://www.modjo.ai/confidentialite>.

Le Souscripteur accepte que RINGO SAS puisse lui envoyer des informations relatives au fonctionnement et aux évolutions du Service.

Le Souscripteur accepte que RINGO SAS puisse envoyer des informations à titre promotionnel, de manière précise et ponctuelle. A tout moment, le Souscripteur pourra demander à RINGO SAS de ne plus recevoir d'informations à titre promotionnel. La demande de retrait pourra être faite par email ou d'un simple clic sur un lien de désinscription.

21. Archivage

RINGO SAS procède à l'archivage sur supports électronique et/ou numérique des documents, informations et données utiles à l'utilisation du Service par le Client.

Le Client peut accéder aux éléments ainsi archivés sur son compte via le site web www.modjo.ai.

Il est admis que les informations, données et documents ainsi stockés ont valeur de preuve entre les parties.

22. Loi applicable et attribution de compétence

Les relations commerciales des parties sont régies par la Loi Française et notamment par les dispositions du Code civil.

Par son acceptation des présentes, le Client donne irrévocablement compétence exclusive au Tribunal de commerce de Paris pour tout litige relatif aux présentes y compris et sans que cette énumération soit limitative, à leur validité, leur interprétation, leur exécution et/ou leur résiliation et leurs suites, même en cas de pluralité de défendeurs, d'appel en garantie ou encore d'urgence.

23. Force Majeure

Sont considérés comme cas de force majeure ceux habituellement retenus par les Tribunaux Français et notamment sans que cette liste soit limitative, les intempéries exceptionnelles, les catastrophes naturelles (foudre, inondation, incendie...), les virus informatiques ainsi que les phénomènes d'origine électromagnétique ou électrique perturbant les réseaux, les restrictions légales à la fourniture de services de télécommunications outre les événements ayant déclenchés l'application de plans locaux ou nationaux de maintien de la continuité des services de télécommunications.

En cas de force majeure, la responsabilité de l'une quelconque des parties quant à l'exécution ou le retard d'exécution de l'une ou de plusieurs obligations contenu dans le présent contrat ne pourra être engagée.

24. Non validité partielle

Si une ou plusieurs stipulations des présentes Conditions Générales sont tenues pour non valides ou déclarées comme telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.